

Tanaris®

Herbicide colza

Composition : 333 g/l de DMTA-P + 167 g/l de quinmérac

Formulation : suspo-émulsion (SE)

AMM N° : 2170158

BASF préconise l'utilisation de Tanaris uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Cultures	Dose	Stade d'applications	Nombre d'application	DAR	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Colza d'hiver navette, cameline, moutarde	1,5 l/ha	Entre les stades BBCH 00 et BBCH 18*	1 tous les 2 ans	F** (BBCH 18)	5 m	5 m

* S'utilise en post-semis – pré-levée et post-levée précoce à partir du stade colza rayonnant.

** Couvert par les conditions d'emploi.

Conditions d'emploi :

- ◆ Pour protéger les plantes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.
- ◆ Pour protéger les eaux souterraines, suite à une application sur colza d'hiver, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du diméthénamide-P ou du quinmérac plus d'une fois tous les 2 ans.
- ◆ Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.
- ◆ **Protection de l'opérateur :**
- ◆ Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

BASF
We create chemistry

Herbicide

d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Pulvérisation à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés à rampe :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pour le travailleur,

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Attention**

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319** Peut provoquer une sévère irritation des yeux.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée : 48 heures après le traitement

Réglementation transport ADR :..... classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives

Le **dmtp** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : C₁₂H₁₈ClNO₂S

Masse molaire : 275,8

Le **quinmérac** est une matière active découverte par le Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le **quinmérac** appartient à la famille des acides quinoléine carboxyliques

Nom chimique : acide-7-chloro-3-méthylquinolinone-8-carboxylique

Formule brute : C₁₁H₈ClNO₂

Masse molaire : 221,6

<p>Le produit formulé : Tanaris</p> <p>Propriétés physiques et chimiques</p> <p><i>Densité</i> : environ 1,13</p> <p><i>Inflammabilité</i> : non déterminée</p> <p><i>Temp. limite de stockage</i> : -5°C ° - + 40 ° C</p>	<p>Toxicologie :</p> <p>Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 2 000 mg/kg</p> <p>LMR européenne, consulter le site : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database</p>
--	---

Tanaris est un herbicide de post-semis pré-levée et de post-levée précoce des cultures de colza, efficace sur de nombreuses dicotylédones et graminées.

Intérêt du produit

Une grande efficacité associée à un large champ d'action

Tanaris permet de détruire un large éventail d'adventices annuelles, aussi bien dicotylédones, que graminées.

Facilité et souplesse d'emploi

Tanaris ne doit pas être incorporé.

Tanaris s'utilise juste après le semis pour profiter de l'humidité du sol.

Si l'application n'a pas pu être réalisée sitôt après le semis (mauvaises conditions météorologiques par exemple), il est possible d'appliquer le produit en post-levée précoce.

Durée d'action optimale

La concurrence des adventices doit être éliminée pour permettre une implantation de la culture dans les meilleures conditions possibles.

La persistance d'action de **Tanaris** permet de contrôler les levées, jusqu'à la reprise de végétation en sortie d'hiver.

Mode d'action

Tanaris associe 2 substances actives aux propriétés complémentaires, le **dimethenamid-P** (dmta-p) de la famille chimique des chloroacétamides (groupe HRAC K3) et le **quinmérac** de la famille des acides quino-léine-carboxyliques (groupe HRAC O)

Le **dmta-p** appartient à la famille chimique des chloroacétamides. Il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones.

Le **quinmérac** est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. En perturbant la régulation de l'auxine, il provoque des troubles de croissance aboutissant à la mort des adventices. Il est classé dans le groupe O de la classification HRAC

Champ d'activité (voir ci-dessous)

Tanaris à 1,5 l/ha en pré-levée du colza :

Adventices très sensibles (95-100%)*	Adventices sensibles (85-94%)*	Adventices moyennement Sensibles (70-84%)*
Alchémille des champs Gaillet gratteron Lamier pourpre Matricaire camomille et inodore Morelle noire Pâturin annuel Véronique de Perse Véronique des champs	Amarante réfléchie Anthémis des champs Anthriscus commun Camomille discoïde Capselle bourse à Pasteur Coquelicot Ethuse petite-ciguë Géranium à t. grêles et mou Laiteron des champs Matricaire maritime Myosotis Stellaire intermédiaire Véronique à feuille de lierre	Agrostis jouet du vent Chénopode blanc Géranium à f. rondes Géranium disséqué Moutarde blanche Ray-grass Renouée liseron

Champ d'activité Tanaris à 1,5 L/ha en post-levée précoce du colza :

Adventices très sensibles (95-100%)*	Adventices sensibles (85-94%)*	Adventices moyennement Sensibles (70-84%)*
Gaillet gratteron	Alchémille des champs Coquelicot Géranium disséqué Géranium à tiges grèles Laiteron des champs Lamier pourpre Matricaire camomille Pâturin annuel Véronique de Perse Véronique que des champs	Agrostis jouet du vent Anthemis des champs Capselle bourse à Pasteur Chénopode blanc Géranium à feuilles rondes Matricaire inodore Séneçon commun Stellaire intermédiaire Véroniques à feuilles de lierre

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application

COLZA D'AUTOMNE

Dans le cadre d'une gestion durable des herbicides sélectifs disponibles pour l'ensemble des cultures de la rotation il est recommandé d'associer méthodes culturales et mise en œuvre des spécialités herbicides.

Les méthodes culturales (raisonnement de la rotation, travaux du sol : déchaumage, faux semis, préparation fine, terre rappuyée) en été avant l'implantation du colza contribuent efficacement à la réduction du stock semenciers d'adventices et facilitent le travail des herbicides.

Mise en œuvre de Tanaris

- seul à la dose de 1.5 L/ha en pré ou post-levée de la culture de colza pour la maîtrise des adventices sensibles (voir rubrique « Champ d'activité »). Dans les situations de flores diversifiées.
- en mélange ou en programme avec un partenaire herbicide à action complémentaire. Les conditions d'implantation de la culture déterminent le positionnement en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce :

CAS GENERAL : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose : 1,5 L/ha

- ◆ Semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques

favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.

- ◆ Sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux.
- ◆ Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, **Tanaris** s'utilise en un seul passage, après le semis.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : UTILISATION EN POST-LEVEE PRECOCE

Dose : 1,5 L/ha

Les applications de post-levée sont recommandées en conditions difficiles :

- ◆ Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- ◆ Sol très battant ou très filtrant.
- ◆ Sol trop sec rendant la levée aléatoire.
- ◆ Fortes précipitations à craindre dans les 2-3 jours qui suivent le semis.
- ◆ Semis tardif.

En post-levée précoce, **Tanaris** s'applique le plus tôt possible, dès qu'environ 70% des pieds ont atteint le stade cotylédons. Cela correspond au stade « colza rayonnant », soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Tanaris** étant efficace avant leurs levées ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possible. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

Dans tous les cas intervenir avant le stade 8 feuilles du colza (BBCH 18).

Remarques générales

- Appliquer **Tanaris** sur un sol soigneusement préparé et non motteux, sur un semis effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Ne pas rouler la culture après traitement.
- Ne pas irriguer dans les trois semaines qui suivent le traitement.
- Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, appliquer **Tanaris** après la pluie.
- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25°C.
- Traiter par temps calme afin de protéger les cultures voisines.

Prévention de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Afin de limiter le risque d'apparition ou de développement d'adventices résistantes, BASF recommande la mise en œuvre combinée des mesures agronomiques et chimiques suivantes à l'échelle de la rotation.

Mettre en œuvre l'agronomie :

- Combiner faux-semis voire le labour occasionnel avec les traitements herbicides dans l'objectif de réduire les populations d'adventices dans la parcelle.
- Alternier les cultures d'hiver et de printemps, ce qui perturbe le cycle des adventices.
- Adapter la date de semis, pour favoriser l'implantation et la compétitivité de la culture (par exemple, semer tôt en culture de colza).
- Utiliser des semences certifiées, pour leur qualité et leur pureté.
- Exploiter la compétitivité de certaines cultures et variétés pour concurrencer les

mauvaises herbes dès leur levée. Là où cela sera possible, on envisagera aussi la mise en place de couverts associés à la culture du colza.

Diversifier les modes d'action herbicides dans la rotation :

A ce titre, **Tanaris** met en œuvre 2 modes d'actions différents (Groupe HRAC), ce qui constitue déjà une base solide en matière de prévention du développement de résistances aux herbicides. L'utilisation raisonnée des solutions chimiques dans la rotation passe par la mise en application des points suivants :

- Les quelques espèces adventices les plus difficiles à maîtriser sur la parcelle doivent guider les choix.
- Bien connaître les différents groupes de mode d'action herbicides (Groupes HRAC).
- Enregistrer toutes les interventions herbicides, pour gérer au mieux les familles chimiques utilisées dans la rotation.
- Ne pas baser le désherbage dans la rotation uniquement sur l'emploi d'herbicides de la même famille (Groupes HRAC). Veiller à leur association ou substitution par d'autres modes d'action efficaces.
- Le risque d'apparition de résistance doit être évalué à la parcelle pour l'ensemble des groupes herbicides, en intégrant les pratiques passées et à venir. S'appuyer sur les outils de raisonnement du désherbage disponibles pour évaluer le risque d'apparition de résistance vis-à-vis des herbicides (ex : grilles d'analyse du risque résistance [Instituts Techniques, Végéphyt], etc).
- Lire et suivre les recommandations d'utilisation préconisées sur l'étiquette, afin d'utiliser le produit à la bonne dose et dans les meilleures conditions.

Cultures de remplacement - Cultures suivantes

Retournement

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces...), les cultures de remplacement suivantes peuvent être semées :

- ♦ A condition de faire un labour préalable : blé tendre et blé dur d'hiver, orge de printemps, pois d'hiver et féveroles d'hiver, chanvre, lentille, luzerne, trèfle, vesce.
- ♦ Sans restriction (quel que soit le travail du

Tanaris

sol) : betterave, colza de printemps, maïs, tournesol, soja, pois de printemps, féverole de printemps, lin de printemps, sorgho, moutarde, pomme de terre.

Rotation

Dans le cadre de la rotation, toutes les cultures sont possibles après une application de **Tanaris**.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon de **Tanaris** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Il faut éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, si la température est <25°C. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI